

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.674.2009.TREATIES-4 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES
TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1ER SEPTEMBRE 1970

ALLEMAGNE : COMMUNICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 2 B) DE
L'ARTICLE 18 DE L'ACCORD¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Dans une communication reçue par le Secrétaire général le 11 septembre 2009, le Gouvernement allemand a notifié au Secrétaire général, en vertu du paragraphe 2 b) de l'article 18 de l'Accord, que bien qu'il ait l'intention d'accepter la proposition d'amendements à l'ATP communiquée par la notification dépositaire C.N.191.2009.TREATIES-1 en date du 2 avril 2009, les conditions nécessaires à cette acceptation ne sont pas encore remplies.

Par conséquent, conformément aux dispositions des paragraphes 2 à 5 de l'article 18 de l'Accord, la proposition d'amendements à l'ATP sera réputée acceptée seulement si, dans un délai de neuf mois à partir de l'expiration du délai de six mois comme indiquée dans ledit article (soit avant le 2 juillet 2010), le Gouvernement allemand ne présente pas d'objection à la proposition d'amendements.

Cependant, si le Gouvernement allemand notifie le dépositaire de son acceptation avant le 2 juillet 2010, les amendements seront réputés acceptés à la date de réception par le Secrétaire général de la notification d'acceptation.

Le 29 septembre 2009



¹ Voir notification dépositaire C.N.191.2009.TREATIES-1 du 2 avril 2009 (Proposition d'amendements à l'Annexe 1 de l'ATP).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.